



# ETAPE

## PETITE ENFANCE

N° 36  
2021

## ÉDITO

« On ne naît pas parents, on le devient » disait la pédiatre et psychanalyste Françoise Dolto. Cette phrase résume parfaitement la difficulté d'assumer ce statut si naturel et pourtant si complexe.

L'arrivée d'un enfant est un bouleversement. Savoir l'accueillir est toujours un défi. C'est pour cela que le Département, chef de file en matière de protection de l'enfance, a développé un vaste dispositif de proximité pour répondre aux besoins des Maralpains.

Les centres de Protection Maternelle et Infantile sont à cet égard de précieux auxiliaires pour faciliter la vie familiale. De la consultation prénatale au choix d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), en passant par des activités d'éveil pour les jeunes enfants et la prévention des problèmes familiaux, une équipe pluridisciplinaire est à vos côtés pour tout ce qui touche à votre santé et à celle des vôtres dans les 30 centres de PMI déployés par le Département sur l'ensemble du territoire.

Le Président du Département  
des Alpes-Maritimes

## EN DIRECT DU DÉPARTEMENT

### UN NOUVEAU SCHÉMA DE L'ENFANCE POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DÉPARTEMENTALE

Document de référence, de la politique de l'Enfance portée par le président du Conseil départemental, le nouveau schéma, est en cours d'élaboration. Il s'attachera à définir, pour les cinq ans à venir, la réponse la plus adaptée possible aux besoins des enfants et des familles.

#### Une Co-construction partenariale avec les acteurs de terrain

Accompagné par l'Institut d'Enseignement Supérieur des Travailleurs Sociaux, le Département, sous l'égide de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE), a organisé une vaste consultation à laquelle plus de 200 acteurs de terrain ont déjà répondu. Des partenaires institutionnels clés comme la Caisse d'Allocation Familiale, l'Education Nationale, la Maison Départementale des Personnes Handicapées et la justice, entre autres, participent également à cette construction.

#### Le recueil de la parole des bénéficiaires

Pour la première fois, la parole des bénéficiaires sera recueillie. Conformément à la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection, les familles, les enfants et les jeunes feront part de leurs attentes et témoigneront de leurs expériences.

#### Une politique locale avec des résonances nationales

Les grandes thématiques portées par les politiques publiques actuelles : santé des enfants, autonomie des jeunes, enfants témoins de violences conjugales et sécurité du parcours des enfants seront développées et déclinées en fiches actions.





## LA BOÎTE À IDÉES

### Respirez !

C'est parti pour un deuxième confinement - périmètre de liberté, rayon un kilomètre, durée une heure. C'est peu !

Top chrono, munie d'un sécateur pour élaguer les ronces, me voilà partie dans mon "enclos virtuel" afin de me frayer un chemin.

Départ : les rives du fleuve côtier méditerranéen Le Loup, tout près de chez moi ; direction : le haut de la falaise où résident des chèvres sauvages.

Quelle aventure en perspective !

Après plusieurs sorties d'une heure, un sentier est défriché. Quelle aubaine, rien de mieux que de se retrouver là, au milieu de la forêt le temps d'un instant. Cela permet de relativiser, de se rendre compte qu'un rien rend heureux.

Par la suite, des bouts de laine ont été accrochés dans les arbres par des enfants. Le chemin a été amélioré afin que d'autres aventuriers puissent refaire la promenade, sans se perdre dans les broussailles.

Se ressourcer dans les bois, rien de mieux pour garder le moral et augmenter son immunité !

■ Christelle,  
assistante maternelle  
à La Colle-sur-Loup



## TEMPÊTES - PANDÉMIES - ATT

"Dis, maman, on n'aura plus jamais de maison à nous ?"

"Pourquoi notre chien a été englouti par la rivière, il ne savait pas nager ? Moi non plus je ne sais pas nager".

"Si on n'a plus de sous, on va mourir de faim ?"

"Dis papa, pourquoi, il y a des soldats partout, c'est la guerre?"

Même s'il n'est pas blessé ou endeuillé, l'enfant peut avoir vécu un traumatisme (événement inattendu, menaçant pour la vie ou l'intégrité des personnes qui y sont exposées, et provoquant une peur intense, un sentiment d'horreur ou d'impuissance).

Pour l'enfant, le traumatisme psychique est **davantage lié aux réactions de son entourage qu'à la gravité du drame.**

"Tous les repères et croyances sont mis à mal, voire anéantis"

*B. Cyrulnik*

Les détails morbides ou les images terrifiantes entraînent un court-circuitage de la pensée. Or les enfants, surtout les petits, n'ont pas les mêmes ressources mentales que les adultes et peuvent construire un scénario anxiogène.

"Si la vérité a des limites, l'imagination est sans limite"

*C. Halmos*

Il est donc fondamental que l'adulte **parte avant toute explication de ce que l'enfant a compris de l'évènement** et de la théorie qu'il a élaborée pour donner un sens à ce qui bouleverse sa vie. Il faudra ensuite lui décrire les faits avec des mots simples et concrets, exprimer ses propres émotions pour autoriser les

siennes et lui signifier qu'il n'est pas responsable de la détresse de ses proches.

La destruction, même partielle, de sa maison, son école, sa rue, qui sont pour lui des lieux symboliques et rassurants, l'hospitalisation d'une grand-mère, entraînent chez lui une perte des repères et une insécurité majeure.





# ...ÉCOUTONS LES ENFANTS !



## ENTATS :

Revenir rapidement avec l'enfant à des rythmes de vie et des règles éducatives les plus proches possible de celles qu'il a connues : la période d'exception ne doit pas durer trop longtemps.

Restaurer autour de l'enfant un réseau social qui le soutiendra : activités scolaires ou ludiques avec les autres jeunes, participation aux manœuvres de nettoyage etc...

Éviter l'exposition à des images en boucles impressionnantes sur les écrans.

Éviter devant l'enfant les discussions entre adultes sur les conséquences de la tempête ou de la pandémie : chômage, problèmes financiers ou sanitaires...

Demander à l'enfant ce qu'il a compris de ce qui s'est passé, lui faire jouer ou dessiner comment il imagine l'évènement puis lui expliquer les faits concrètement en gommant les détails anxiogènes. Évoquer d'emblée les solutions et les perspectives d'avenir à court et moyen terme.

Insister sur la confiance qu'on peut avoir sur les services de secours et de sécurité.

Montrer des exemples de belles solidarités humaines.

Raconter, pour les plus grands,

des histoires d'exploits et de résistances efficaces face aux aléas de la vie et de la nature à partir d'exemples pris dans le passé culturel de sa famille.

Ne pas réduire sa vision du monde à l'évènement traumatique mais mettre en avant les aspects positifs de la vie.

Veiller à ne s'adresser à l'enfant que lorsqu'on a soi-même retrouvé un minimum de sérénité intérieure.

Repérer chez l'enfant des signes éventuels de souffrance post-traumatique (des modifications du sommeil, de l'alimentation, de l'humeur, des jeux répétitifs ou stéréotypés, des réactions inhabituelles à la séparation etc. ...) et l'orienter vers des structures d'écoute ou de soins. Le Département reste à votre écoute :

<https://www.departement06.fr/centres-d-accueil-de-conseil-et-d-information/>

Geneviève Irondelle

*Psychologue clinicienne  
Service Départemental  
de Protection  
Maternelle Infantile*

## VOTRE SANTÉ

### Comment expérimenter la « santé culturelle » ?

Se parler, rire, regarder des livres, mettre ses doigts dans la peinture, s'émerveiller, sauter dans les flaques, transformer un bout de bois en pistolet ou en baguette magique, jouer, rêver, écouter le vent dans les feuilles, aller au musée, fabriquer des crêpes avec de la boue et des glands, respirer le parfum d'une fleur, s'arrêter devant un musicien de rue, être surpris par un spectacle vivant, chanter, danser, se détendre sur une musique douce, découvrir et habiter le monde, ...

### Pour s'inspirer et en savoir plus :

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thématiques/Education-artistique-et-culturelle/>

*Eveil-artistique-des-jeunes-enfants/lire-avec-un-tout-petit-et-son-parent*

Ministère de la culture « Pages en partage pour nourrir les liens enfants-parents » janvier 2019

*Rapport S.GIAMPINO (2016)*

*Rapport S.MARINOPOULOS (2019)*

*Rapport de la commission des 1000 premiers jours (2020)*

### AURIBEAU-SUR-SIAGNE

Salle annexe • Place en l'Aire  
• Site de l'ancienne école du village  
• 06810 • 4<sup>e</sup> mardi matin de chaque mois, à partir de 9 h 30

### BIOT

Salle Paul GILARDI Complexe Pierre Operto • 644, chemin des Combres  
• 06410 • 2<sup>e</sup> jeudi matin de chaque mois, à partir de 9 h 30

### GATTIÈRES

Médiathèque municipale Marie Toesca • 4, rue Torrin et Grassi • 06510 • 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois, à partir de 9 h 30

### LA COLLE-SUR-LOUP

Salle du jeu de paume • Rue Clara Gasquet • 06480 • 4<sup>e</sup> lundi matin de chaque mois, à partir de 9 h 30

### LA GAUDE

« Espace créatif » • 185 b, chemin de Montgros • 06610  
• Tél : 04 93 24 82 10 • 4<sup>e</sup> mercredi matin de chaque mois, à partir de 9 h 30

### LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Espace Saint-Jean • Chemin de la Commune • 06550 • 1<sup>er</sup> jeudi matin de chaque mois, à partir de 9 h 30

### LE BAR-SUR-LOUP

Salle des fêtes • Avenue Amiral de Grasse • 06620 • 4<sup>e</sup> jeudi matin de chaque mois, à partir de 9 h 30

### MANDELIEU-LA NAPOULE

Le Petit Prince • 38, avenue de Fréjus • 06210 • 2<sup>e</sup> mardi matin de chaque mois, à partir de 9 h 30

### PUGET-THÉNIERS

Atelier musical • Avenue Miss Pell • 06260 • 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi matin de chaque mois, à partir de 9 h 30

### ROQUEBILLIÈRE

Maison du Département • Avenue Corniglion • 06450 • 3<sup>e</sup> vendredi matin de chaque mois, à partir de 9 h 30

### ROQUEFORT-LES-PINS

Salle Charvet • 06330 • 2<sup>e</sup> lundi et 3<sup>e</sup> jeudi matin de chaque mois, à partir de 9 h 30

Maison de Quartier • ZAC Hauts de Roquefort • 06330 à partir de 9h30

### SOSPEL

Bâtiment des 4 Saisons • Boulevard de la Division des forces libres • 06380 • 2<sup>e</sup> vendredi matin de chaque mois, à partir de 9 h 30

### VENCE

Salle polyvalente du Suve 1502 • Chemin Sainte-Colombe • 06140 • 1<sup>er</sup> lundi matin de chaque mois, à partir de 9 h 30 ■

LE DÉPARTEMENT  
EST À VOS CÔTÉS

## C O N T A C T S

Numéros de téléphone  
et sites Internet utiles

- Caisse d'Allocations Familiales :  
www.caf.fr  
Tél. 0 820 25 06 10
- FEPEM  
(Fédération du Particulier Employeur) :  
Tél. 0820 024 324 (service salarié)  
et 04 93 39 60 63 (service employeur)
- Inspection du travail :  
Tél. 04 93 72 49 49
- Centre Pajemploi : www.pajemploi.  
urssaf.fr  
Tél. 0 820 00 72 53
- Impôts service : www.impôts.gouv.fr  
Tél. 0 820 32 42 52
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie :  
www.ameli.fr  
Tél. 0 820 904 130
- Assedic : www.pole-emploi.fr  
Tél. 0 811 01 01 06 pour un accueil  
téléphonique, ou 0 890 642 642 pour  
une attestation, des informations sur  
un dossier ou une actualisation
- Ufnafaam : www.ufnafaam.fr
- Travail Info Service : Tél. 0825 347 347
- École des Parents et Maison des  
Enfants  
26, rue François de Paule - Nice  
ecoledesparenst@departement06.fr

## N U M É R O S U T I L E S

Relais départemental  
Petite Enfance  
et Point Info Famille

Direction de l'Enfance  
Service départemental de  
protection maternelle et  
infantile  
Département  
des Alpes-Maritimes  
BP 3007 - 06201 Nice cedex 3  
Tél. 04 97 18 70 82  
Courriel : relaisassmat@  
departement06.fr  
Site internet :  
www.departement06.fr

**SOS Médecins :**  
Tél. 0 810 850 101

**Médecins d'urgence :**  
Tél. 04 93 52 42 42

**Médecins de garde :**  
Tél. 04 93 53 03 03

## A G E N D A

■ Ateliers  
(sur inscription)

Renseignements :  
04.97.18.66.02 ou  
www.departement06.fr,  
relaisassistantmaternel@  
departement06.fr  
ou 04.97.18.70.82

• **Nutritionnels** animés  
par le diététicien du Conseil  
départemental : dédiés aux  
femmes enceintes et jeunes  
parents, aux assistants  
maternels.

• **Prévention usages des  
écrans** : dédiés aux jeunes  
parents.

• **Sensibilisation à la  
démarche eco accueil** :  
dédiés aux assistants maternels.  
• **Sensibilisation à la santé  
environnementale** : dédiés  
aux femmes enceintes et jeunes  
parents.

• **Activité physique des  
tout petits** (9 mois à 3 ans)  
accompagnés du parent ou de  
l'assistant maternel.

• **Les règles de sécurité du  
couchage du nourrisson**

• **Éveil culturel et  
artistique** à l'attention des  
jeunes enfants accompagnés  
de leurs parents ou assistants  
maternels.

■ Réunions  
d'information sur la  
profession d'assistant  
maternel

Consulter le calendrier :  
www.departement06.fr/mode  
d'accueil du jeune enfant /  
comment devenir assistant  
maternel ?

■ Réunions  
d'information sur la  
profession d'assistant  
familial

Consulter le calendrier :  
www.departement06.fr/  
profession assistant familial

DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES 06

**ATELIERS NUTRITION**

- PRÉPARER UNE PURÉE POUR BÉBÉ
- GOÛTERS ET PETITS-DÉJEUNERS
- ÉCHANGES SUR L'ALIMENTATION DE LA FEMME ENCEINTE ET DU JEUNE ENFANT

ars

**ETAPE**  
PETITE ENFANCE



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

ÉCRIRE AU Président du Département  
des Alpes-Maritimes  
BP 3007 • 06201 Nice CEDEX 3  
Tél. : 04 97 18 60 00  
courriel : contact@departement06.fr  
www.departement06.fr

Directeurs de publication : CHRISTOPHE PICARD - É. LACROIX - Rédaction : DIRECTION DES SOLIDARITÉS HUMAINES - Infographie : DCE -  
Département des Alpes-Maritimes - B.P. 3007 - 06201 NICE CEDEX 3.

ISSN 2104-0567 - Dépôt légal : décembre 2009 - Crédits photos : © DEPARTEMENT06 / ISTOCK.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification  
ou d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale, au Correspondant  
Informatique et Liberté - Département des Alpes-Maritimes - B.P. 3007 - 06201 Nice CEDEX 3.